



Avis sur location de voiture

Par **upsider**, le **13/12/2019** à **07:20**

Bonjour

Je vous explique la situation. Je suis en voyage au Mexique, jusque là tout va bien. J'ai effectué une réservation pour une location de voiture chez XX, le prix de la location est de 103,38 €, j'ajoute une assurance pour un montant de 71,30 €. Je reçois les conditions nécessaires au bon déroulement de la location, le plus important est le blocage de la caution sur mon compte, d'un montant de 2.800 \$ soit environ 2.600 €. Avant mon départ je contact ma banque et leur demande de m'augmenter mon plafond de paiement, ce qu'ils font sans problème.

Le 12/12 je me rends donc à Cancun chez XX, les documents sont vérifiés et au moment de régler la caution, ma carte ne passe pas. C'est pourtant impossible étant donné que la banque m'a confirmé qu'il n'y aurait aucun problème. L'employé tente à 3 reprises mais rien. L'employé me laisse réfléchir aux possibilités qui me sont offertes, à savoir, perdre l'argent de ma réservation soit 180 € en repartant sans véhicule ou alors payé 495 € de location en plus de ce que j'ai déjà payé avec une caution de 795 €. On se sent pris en otage, dans tous les cas ça va coûter cher et étant donné qu'on a absolument besoin d'un véhicule, on paye. On demande si il est possible d'avoir une petite réduction, et là, miracle, 100 € en moins. Le plus bizarre dans cette affaire c'est qu'au moment de payer la caution d'un montant de 795 €, l'employé qui se trouvait sur le même ordinateur, insère ma carte dans un autre terminal de paiement, et là la caution passe sans problème. Je sais que je me suis fait escroquer par XX et je souhaite savoir quel recours je peux avoir sachant que j'ai choisi cette agence simplement car elle était là moins chère sur le comparatif internet Opodo et que finalement je me retrouve avec la location du véhicule le plus bas de gamme pour un montant de 580 € au lieu de 180 € prévu au départ. Je ne pense pas être le seul dans le même cas et je voudrais effectuer une action collective contre cette société de location de voiture qui fait de la publicité mensongère et qui oblige les clients à payer plus chère leurs locations.

Merci de m'avoir lu jusqu'au bout.

En attente de vous lire. Cordialement.

Par **youris**, le **13/12/2019** à **09:49**

bonjour,

s'agissant d'une société de location installée au Mexique, c'est le droit et la justice mexicaine qui s'appliquent.

êtes-vous certain que l'action de groupe existe au Mexique ?

êtes-vous certain que vous soyez plusieurs dizaines dans cette situation ?

avez-vous consulté un avocat mexicain ?

salutations